



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2008

L'an deux mil huit, le dix sept décembre à 21h15, le Conseil Municipal de la commune d'ESNANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JUIN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre

Présents : Yann JUIN, Michel ROUGIER, Jean-Pierre ROBLIN, Virginie VINCENDEAU, Fabrice BRISSON, Paul COUZARD, Sylvia PAIN, Béatrice VINET, Béatrice GOMIT, Christine TRICHET, Françoise GUIGARD, Joël DESCHAMPS, David LOUTREUIL, Alain BOUVET, Pascale BURONFOSSE-BJAI et Robert PORTIER.

Absent excusé : Emmanuel Mandon

Absents représentés : Christine Guézou par Sylvia Pain, Yvan Bailly par Virginie Vincendeau.

Secrétaire : Pascale Buronfosse-Bjai

1) adoption du compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2008

2) ordre du jour :

Toutes les délibérations sont adoptées par 18 voix.

Note d'information du Maire aux membres du Conseil Municipal

Conformément à la délibération du 14 mars 2008, donnant au Maire délégations d'attributions du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des contrats d'assurances passés pour la Commune et le CCAS. La commune et le CCAS ont engagé une procédure d'appel d'offres pour renouveler les différents contrats d'assurance. Ces contrats arrivaient à terme au 31 décembre 2008. Le Maire rappelle les grandes étapes de la consultation pour laquelle un cabinet d'expertise spécialisé a été missionné. Cette consultation a été organisée en 6 lots pour la commune et 2 lots pour le CCAS. La publicité est parue le 15 septembre 2008 dans le journal Sud Ouest et sur le site de l'Association des Maires. La date limite de réception des offres a été fixée au 24 octobre.

La CAO s'est réunie le 30 Octobre pour l'ouverture des plis puis le 31 Octobre pour le choix des candidats. Les candidats retenus sont :

Lots commune

Lot 1 : Dommages aux biens
Lot 2 : Responsabilité civile générale
Lot 3 : Véhicules à moteurs légers et lourds
Lot 4 : Protection juridique de la commune
Lot 5 : Protection juridique des agents et des élus
Lot 6 : Assurance personnel, risques statutaires

offres retenues

SMACL
SMACL
SMACL
GROUPAMA
SMACL
SMACL

Lots CCAS :

Lot 1 : Responsabilité civile générale
Lot 2 : Assurance personnel, risques statutaires

SMACL
SMACL

Les contrats sont signés pour une durée de 4 ans et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Monsieur le Maire précise que la commune a été assistée, pour cette opération, d'un cabinet d'expertise qui continuera à apporter son soutien, si nécessaire, tout au long du contrat.

2008 – 01/12

Démission d'un adjoint au Maire, Election d'un nouvel adjoint et désignation d'un conseiller municipal délégué

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Paul Couzard de son poste de 4^{ème} adjoint au Maire.

Informé en date du 26 novembre 2008, le Préfet de la Charente Maritime, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a accepté en date du 27 novembre, la démission de Paul Couzard de son poste d'adjoint au maire. Le Préfet a par ailleurs bien noté que Monsieur Couzard reste conseiller Municipal.

Il est précisé que, conformément à la jurisprudence, chacun des adjoints suivant l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve avancé d'un rang. Ainsi, Monsieur Fabrice Brisson devient 4^{ème} adjoint au Maire.

Monsieur le Maire propose de pourvoir au remplacement de Monsieur Paul Couzard et, sachant que par délibération en date du 14 mars 2008, il avait été fixé à 5 le nombre d'adjoints, d'élire en conséquent le 5^{ème} adjoint au Maire.

Monsieur le Maire, après avoir remercié Monsieur COUZARD pour la qualité du travail effectué au bénéfice de la commune en particulier dans ses fonctions d'adjoint, propose la candidature de Madame Béatrice Vinet.

Pour ce faire, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 – L.2122-7 – L.2122-8 – L.2122-9 – L.2122-5 – L.2122-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à lui remettre fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- nombre de suffrage déclaré nul : 1 (vote blanc)
- nombre de suffrages exprimés : 17
- majorité absolue : 10
- a obtenu 17 voix

Madame Béatrice Vinet, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée. Vu la délibération du 14 mars 2008 relative à la désignation de Madame Béatrice Vinet, conseillère municipale déléguée,

Monsieur le Maire propose que Monsieur Alain Bouvet soit désigné conseiller municipal délégué. Il sera chargé des questions relatives au Personnel et à l'Administration.

Vu la délibération en date du 21 mai 2008 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués et sachant que l'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à :

- . installer Madame Béatrice Vinet au poste de 5^{ème} adjointe au Maire,
- . désigner Alain Bouvet, conseiller municipal délégué au Personnel et à l'Administration,
- . maintenir les indemnités de fonction d'adjoint au taux de 12% de l'indice brut 1015 majoré 821 et de Conseiller municipal délégué au taux de 2,4% de l'indice brut 1015 majoré 821.

2008 – 02/12

Demande d'aide financière au Département pour grosses réparations des bâtiments communaux – Programme 2009

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Dans le cadre du fonds d'aide départementale pour la revitalisation des centres des petites communes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier relatif à la réfection de la toiture d'une aile du bâtiment de la mairie.

Le montant des travaux s'élève à la somme de : 11.967,18 Euros HT

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier correspondant.

2008 – 03/12

Demande d'aide financière au Département pour la réhabilitation intérieure d'une aile du bâtiment de la mairie – Programme 2009

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Dans le cadre du fonds d'aide départementale pour la revitalisation des centres des petites communes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier relatif à la réhabilitation intérieure d'une aile du bâtiment de la mairie.

Le montant des travaux s'élève à la somme de : 14.619,43 Euros HT

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier correspondant.

2008 – 04/12

Demande d'aide financière au département pour grosses réparations – Gîte communal – Programme 2009

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Dans le cadre du fonds départemental d'aide à l'équipement touristique des petites communes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier relatif à la réfection de la toiture du gîte communal.

Le montant des travaux s'élève à la somme de : 11.961, 61 Euros HT

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier correspondant.

2008 – 05/12

Demande d'aide financière à l'Etat, dans le cadre de la DGE, pour des travaux de grosses réparations des bâtiments scolaires – Programme 2009

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Dans le cadre de la dotation globale d'équipement (DGE), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier relatif à la réhabilitation des bâtiments scolaires. Il s'agit principalement de compléter la réfection des toitures et des sols.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de : 42.149,39 euros HT

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier correspondant.

2008 – 06/12

Demande d'aide financière à l'Etat, dans le cadre de la DGE, pour des travaux de restauration et de réhabilitation d'une aile du bâtiment de la mairie - Programme 2009

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Dans le cadre de la dotation globale d'équipement (DGE), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déposer un dossier relatif à des travaux de restauration et de réhabilitation d'une aile du bâtiment de la mairie.

Le montant total des travaux s'élève à la somme de : 21.711,83 euros HT.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier correspondant.

Questions diverses

Fabrice Brisson informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée des travaux concernant les containers et le parking de l'Océan. Les 3 containers ; Papier/Carton, verre et ordures ménagères seront mis en service mi janvier. Celui dédié aux ordures ménagères a pour objectif de permettre aux personnes qui s'absentent d'y déposer leurs sacs afin qu'ils ne restent pas plusieurs jours sur leur trottoir. Les deux anciens containers, placés à proximité (rond point des tamaris), seront désinstallés. Pour ce qui concerne les travaux du Parking de l'Océan, ils devraient s'achever comme prévu initialement autour de mi-mars.

Virginie Vincendeau remercie tous ceux qui se sont investis pour faire en sorte que la Fête de Noël organisée le 12 décembre dernier soit une réelle réussite. Elle précise la date retenue pour « les vœux du maire soit le Samedi 17 à 19 heures.

Michel Rougier se félicite de la mobilisation de tous pour la traditionnelle distribution des chocolats aux personnes âgées de la commune. Il rappelle que la Fête de Noël pour les enfants de la cantine aura lieu le 18 décembre dans la salle des Fêtes et sera organisée comme l'an dernier.

Jean-Pierre Roblin annonce les résultats des collectes dans le cadre du Téléthon, résultats maintenus par rapport à 2007 soit 1988,24 euros. Ce qui représente 1 euro par habitant. Il remercie les associations qui ont permis la réussite de cette manifestation.

Françoise Guigard fait part du travail effectué par les bénévoles dans la serre. Les plantes d'hiver poussent peu à peu et seront prêtes pour orner les bacs de la commune dans les premiers mois de l'année. Le prochain travail consiste à engager la même démarche pour les plantes d'été.

Sylvia Pain s'inquiète des fréquences de plus en plus grandes de « fermeture exceptionnelle » de la Poste. Par ailleurs, les timbres et autres enveloppes spécialement édités pour les fêtes de fin d'année, ne sont disponibles que sur commande : ce qui pose question sur les approvisionnements. Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de refaire des courriers aux différents interlocuteurs.

La séance est levée à 22 heures